

## Sous quelles conditions le grand public et les professionnels de santé acceptent-ils de rompre le secret médical face à un patient présentant des signes de radicalisation terroriste ?

**Contexte:** Le secret médical est crucial pour établir une solide relation patient-médecin. Il bénéficie d'un encadrement juridique variant plus ou moins selon les pays. En France, les lois relatives à la rupture du secret médical sont strictes. Pour lutter contre le terroriste, certains gouvernements appellent les professionnels de santé à identifier les patients présentant des signes de radicalisation terroriste, ce qui soulève un vif débat. Certaines situations peuvent créer un dilemme éthique pour le médecin qui doit alors choisir entre le respect du secret médical ou la protection de tiers face à un risque de violence.



**Objectif de l'étude :** Cette recherche vise à examiner comment le grand public et les professionnels de santé évaluent\* l'acceptabilité de la rupture du secret médical lorsqu'un médecin est confronté à un patient présentant des signes de radicalisation terroriste.

*\*au regard de quatre facteurs issus de la littérature :  
Troubles psychiatriques, Signes de radicalisation,  
Projets de violence, Collégialité.*

### Résultats principaux:

- ✓ Tous les facteurs ont influencé le jugement des participants, mais le facteur « Troubles psychiatriques » a un impact plus faible.
- ✓ Cinq clusters ont été identifiés : « Favorable si collégialité » (n=23) ; « Favorable à la rupture du secret médical » (n=77) ; « Défavorable à la rupture du secret médical » (n=26) ; « Sensible à tous les facteurs » (n=71) ; « Favorable si violence » (n=31), avec des moyennes respectives de 5.87, 8.42, 3.64, 6.30, et 7.16 sur une échelle d'acceptabilité allant de 0 à 10.
- ✓ Le facteur « Collégialité » est important pour les médecins et les infirmiers. Toutefois, ce facteur ne semble pas définir à lui seul la manière dont les professionnels de santé répondent.
- ✓ Les participants évaluent la rupture du secret médical comme étant plus acceptable lorsque le nom du patient a une consonance française plutôt qu'une consonance arabe.